

La Bell Nouvelle

MOT DU MAIRE

Il nous fait plaisir de vous présenter la plus récente édition de votre bulletin municipal. C'est dans un contexte fort particulier que votre municipalité a livré ses services au cours des derniers mois et c'est dans un contexte de mesures liées à la pandémie de la COVID-19 que nous planifions l'automne. Les mesures sanitaires imposées par la Santé publique nous forcent tous à adapter nos comportements et à faire preuve de vigilance collective et de solidarité l'un envers l'autre.

Au niveau de la vie urbaine, les défis sont généralisés, pas seulement chez nous, mais partout. La population a modifié ses habitudes de consommation et les commerçants travaillent fort pour adapter leurs produits et services à cette nouvelle réalité. Localement, il faut reconnaître les efforts de nos commerçants et continuer de les encourager.

Nous faisons tous partie de la solution et c'est solidairement que nous passerons à travers cette crise.

Dans ce bulletin, vous verrez que plusieurs activités vous sont offertes. Profitez-en! Allez voir notre bibliothèque rénovée, les nouveaux sentiers du Mont-Bell et le Pavillon Desjardins. Une multitude d'activités vous attendent et c'est une belle façon de combattre la solitude causée par la COVID-19.

Bonne lecture!

Jean-Maurice Matte, maire

Crédit photo : Martin Brassard



NOUVELLES DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'été 2020 a complètement été chamboulé suite à la pandémie de la COVID-19. Bien que la plupart des événements aient été annulés, la Corporation de développement économique et ses partenaires ont été en mesure d'offrir à la population de Senneterre certaines activités qui ont permis d'animer le centre-ville. Voici un bref retour sur ces activités qui se sont déroulées dans le respect des mesures sanitaires.

ESCOUADE ACHAT LOCAL



Notre escouade de l'achat local a profité de ses trois sorties estivales pour remercier la population de favoriser les achats locaux et d'encourager nos commerçants d'ici. Les gens qui ont fait des achats au cours de ces journées se sont vus remettre des chèques-cadeaux du Regroupement commercial de Senneterre. Au total, l'escouade a remis plus de 1 890 \$ en chèques-cadeaux échangeables dans les commerces de chez nous. Nous vous encourageons à poursuivre vos efforts de consommer localement pour continuer de faire rouler notre économie!

PORTE OUVERTE LA BELL EN KAYAK

Le 4 juillet dernier, l'équipe du Bureau d'information touristique a tenu la première porte ouverte de la Bell en kayak. L'objectif de la journée était de faire connaître l'activité et de permettre à la population de faire l'essai gratuitement des embarcations disponibles à la location. Plusieurs personnes se sont déplacées pour obtenir de l'information et pour faire l'essai des kayaks doubles, des kayaks simples et des canots. Une belle journée que nous répéterons assurément!



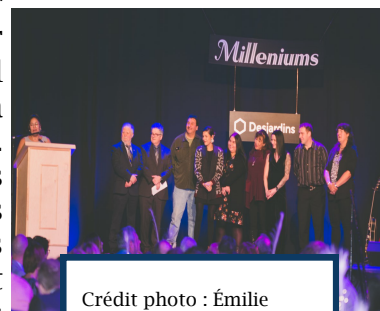
SPECTACLE CHANSONNIER SURPRISE



La Corporation de développement économique et la Commission des loisirs sont heureuses d'avoir présenté au courant de l'été 2020 deux soirées de chansonnier surprise. Les événements se sont tenus dans le stationnement de l'hôtel de ville et Mme Sylvie Gillet a offert de magnifiques prestations qui ont permis à la foule de revivre les grands succès des décennies précédentes et actuelle. Un grand merci à la population qui s'est déplacée et qui a participé à ces spectacles en plein air gratuits, toujours dans le respect des mesures de distanciation physique.

LES MILLENIUMS 2021 DÉMÉNAGENT

La Corporation de développement économique désire vous informer que la tenue du gala entrepreneurial Les Milleniums présentés par Desjardins déménage de date! Cette décision s'appuie sur l'actuel contexte de pandémie, mais également sur la construction de la nouvelle piscine qui sera adjacente à l'École secondaire La Concorde. Depuis plus de vingt ans, la communauté d'affaires ainsi que les entrepreneurs et organismes du pôle de Senneterre sont récompensés par la remise de prix dans diverses catégories qui ont évolué au fil des ans. La 22^e édition des Milleniums se tiendra en septembre 2021 et permettra d'accueillir les participants dans une ambiance plus estivale. L'annonce des catégories et l'ouverture des candidatures seront annoncées ultérieurement.



Crédit photo : Émilie Tremblay Photographe

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL (SDLE)

Le Service du développement local et entrepreneurial de la MRC de La Vallée-de-l'Or compte sur une équipe expérimentée d'agents et de conseillers en développement qui peut vous aider à y voir plus clair dans vos projets entrepreneuriaux par le démarrage, la croissance ainsi que la relève d'entreprise.

L'équipe offre également l'accompagnement aux projets locaux et sociaux soit, aux municipalités, aux organismes à but non lucratif et aux organismes d'événements et de festivals.

Le service dispose également de financement et d'aide financière sur mesure pour ces initiatives. Une porte d'entrée locale à l'écoute des besoins d'ici.

Au cours des derniers mois, plusieurs initiatives ont été mises en place en période de crise de la COVID-19, à titre d'exemple :

- Infolettres spéciales sur l'ensemble des mesures gouvernementales et privées mises en place pour aider les entreprises à surmonter les impacts de la pandémie sur leurs projets d'affaires. Nous sommes à la 18e infolettre à ce jour;
- Fonds d'aides d'urgences aux petites et moyennes entreprises;
- Moratoires de versement sur les prêts en cours auprès des entreprises clientes de la MRCVO;
- Mise en place d'un partenariat afin d'aider les entreprises à faire un virage numérique par le programme *Réussir son virage numérique*;
- Participation aux comités de vigie locaux afin d'être informé des besoins locaux et sociaux des territoires.

Pour joindre un(e) des conseillers (e)s ou agent(e)s de développement de l'un de nos trois pôles, rejoignez la ligne Info-développement au 819 874-IDÉE (4333) ou nous écrire au sdle@mrcvo.qc.ca.

INVESTIR À SENNETERRE, C'EST INVESTIR DANS VOTRE AVENIR!

Senneterre offre plusieurs opportunités d'investissements pour ceux qui désirent préparer l'avenir. Être son propre patron, réaliser ses rêves, transformer des idées en projets, pourquoi pas? La Corporation de développement économique souhaite vous écouter et vous aider à réaliser vos ambitions. Que ce soit au niveau commercial ou locatif, nous sommes intéressés à vous entendre et à vous accompagner. Vous avez un projet? Nous travaillerons avec vous pour trouver le chemin vers sa réalisation. Écrivez-nous à cde@ville.senneterre.qc.ca pour un rendez-vous.

COMPLEXES SERRICOLES

La Corporation de développement économique travaille de pair avec la MRC de La Vallée-de-l'Or dans l'avancement du projet des complexes serricoles mettant en valeur les rejets thermiques de certaines industries. En effet, le contrat de l'étude de préféabilité a été octroyé à la firme Innovagro consultants. L'étude comporte trois étapes distinctes qui permettront entre autres de déterminer les types de serres les plus adaptées à notre réalité, ainsi que les productions maraîchères les plus propices pour notre région. Ce projet est un dossier porteur pour notre communauté et répond précisément au besoin de l'augmentation de l'autonomie alimentaire souhaitée par le Gouvernement du Québec. Une belle collaboration municipalité-MRC!

HALLOWEEN



Nous sommes en attente des consignes de la Santé publique à savoir si la fête de l'Halloween pourrait avoir lieu en 2020.

Toutefois, si c'est possible, la Ville de Senneterre a décrété que la journée de la fête de l'Halloween sur son territoire serait le vendredi 30 octobre 2020 de 17 heures à 21 heures.

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

En raison de la pandémie de la COVID-19 et de la capacité d'accueil de la salle du conseil de la Ville de Senneterre, les séances du conseil municipal se tiennent toujours à huis clos.

Vous êtes invités à transmettre vos questions avant 16 h 30 la journée de la séance au courriel info@ville.senneterre.qc.ca. Elles seront répondues lors de la séance ou par courriel dans les jours suivants.

La séance fera l'objet d'une captation audiovisuelle qui sera mise en ligne le lendemain sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://www.ville.senneterre.qc.ca/LAVILLE/PUBLICATIONS> et sélectionner le filtre « *Diffusion des séances du conseil* », ou encore sur la page Facebook de la Ville de Senneterre.

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

En juin dernier, la Ville de Senneterre dévoilait les faits saillants du rapport financier pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2019, ainsi que ceux du rapport de la firme Daniel Tétreault CPA inc. qui a procédé à une audition indépendante de nos différents états financiers.

Faits saillants

L'année 2019 se termine avec des revenus de 7 203 902 \$, soit une hausse de 271 568 \$ par rapport aux revenus budgétés. La hausse des revenus est due à une multitude de facteurs qui ont dépassé les prévisions, les plus significatifs étant des remboursements d'assurance ainsi qu'un remboursement du gouvernement dû aux inondations printanières.

La hausse des revenus, jumelée à une année bien occupée avec le 100^e anniversaire de la municipalité, nous permet de conclure l'année avec un excédent de fonctionnement de 219 350 \$.

Due aux nombreux travaux faits en 2018 et en 2019, la dette nette de la municipalité a augmenté de 896 984 \$, passant de 5 068 952 \$ à 5 965 936 \$.

Projets 2019

- Nous avons terminé des travaux de réfection de divers tronçons de rue, notamment la 6^e Rue Ouest entre la 7^e Avenue et la 10^e Avenue, la 9^e Avenue entre la 5^e Rue Ouest et 6^e Rue Ouest, ainsi que la 3^e Rue Ouest entre la 9^e Avenue et la 10^e Avenue;
- Nous avons reçu la livraison d'un nouveau chargeur sur roues ainsi qu'une nouvelle souffleuse à neige;
- Nous avons procédé aux changements des pompes de l'ensemble des stations de pompage d'eaux usées;
- Nous avons acquis une nouvelle surfaceuse à glace électrique pour le Centre sportif André-Dubé;
- Nous avons amélioré l'espace public au sommet du Mont-Bell avec l'ajout de mobilier, l'installation d'une fresque ainsi qu'un accès piétonnier à des points de vue;
- Nous avons construit un pavillon sur le bord de l'eau au bout de la 9^e Avenue;
- Conjointement avec la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, nous avons terminé la conception de la nouvelle piscine et procédé à la recherche du financement final pour sa réalisation;
- Finalement, les célébrations du 100^e anniversaire de la municipalité auront sollicité le personnel et les ressources financières municipales d'une façon importante. Le succès de l'événement et la satisfaction des visiteurs sont une juste récompense liée aux investissements consentis.

Projets 2020

Malgré la situation actuelle causée par la COVID-19, plusieurs projets sont en cours ou ont été réalisés :

- Réfection majeure de la bibliothèque municipale;
- En collaboration avec Senneterre à pied, amélioration et agrandissement des sentiers pédestres au Mont-Bell;
- Réfection et agrandissement du skate-parc;
- Début des travaux de conception d'un projet d'infrastructures d'aqueduc et d'égout pour les tronçons suivants :
 - 14^e Avenue, entre la montée Saint-Louis et l'extrémité ouest de l'avenue (PLC);
 - Rue Principale, entre la 14^e Avenue et la 11^e Avenue;
 - 13^e Avenue, entre la rue Principale et la 2^e Rue Est;
 - 2^e Rue Est, entre la 13^e Avenue et la 11^e Avenue;
 - 11^e Avenue, entre la 1^{re} Rue Ouest et la rue Principale;
 - 10^e Avenue, entre la 1^{re} Rue Ouest et la rue Principale;

En collaboration avec la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, la Municipalité de la Paroisse de Senneterre, la Municipalité de Belcourt et avec un appui financier significatif du Gouvernement du Québec, une nouvelle piscine sera construite en 2020 à Senneterre; une infrastructure d'envergure qui sera annexée à l'École secondaire La Concorde.

TAXES MUNICIPALES

En raison des circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19, la Ville de Senneterre désire alléger le fardeau fiscal de ses contribuables et nous avons modifié les échéances des versements du compte de taxes de l'année 2020 :

- Premier versement dû le 30 mars 2020 reporté au 31 mai 2020;
- Deuxième versement dû le 1^{er} juillet 2020 reporté au 1^{er} septembre 2020;
- Troisième versement dû le 1^{er} septembre 2020 reporté au 1^{er} novembre 2020.

Également, la Ville de Senneterre tient à rappeler aux contribuables que les procédures de vente pour taxes impayées pour les années 2019 et antérieures débiteront vers la mi-septembre. Nous vous invitons à régler vos arrérages le plus rapidement possible, afin d'éviter des frais supplémentaires.

À noter que la Ville de Senneterre vend également les immeubles dont les taxes scolaires sont impayées. Le paiement des taxes scolaires doit se faire auprès du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois et de la Commission scolaire Western Québec, s'il y a lieu. Veuillez vous référer aux factures que vous avez reçues de ces établissements.

PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE



En juin 2020, la Ville de Senneterre adoptait son Plan de sécurité civile afin d'être moins vulnérable aux sinistres d'ordre naturel ou technologique. Le conseil municipal reconnaît que la municipalité peut en être victime en tout temps et comprend l'importance de se doter d'un plan municipal de sécurité civile en collaboration avec les officiers de la direction générale de la sécurité civile et sécurité incendie.

ABRI TEMPORAIRE

Les abris d'auto sont autorisés sur le territoire de la municipalité du 1^{er} octobre au 1^{er} mai. Après cette période, ceux-ci doivent être démontés et remisés.

EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Voici les mouvements de main-d'oeuvre au cours de l'année 2020.

Mme Isabelle Servant a été nommée coordonnatrice des loisirs au 1^{er} janvier 2020, après avoir occupé le poste de coordonnatrice du Comité des fêtes du 100^e anniversaire durant les années 2018 et 2019.



M. Martin Brassard est entré en fonction le 15 janvier 2018 au poste de responsable des programmes, projets et statistiques par intérim. Nous avons modifié la description de tâches et son titre pour le nommer gestionnaire de projets à compter du 4 août 2020.

Les trois municipalités du pôle de Senneterre ont convenu d'ouvrir un poste de coordonnateur du Service de sécurité incendie et la candidature de M. Samuel Lafrenière a été retenue, lequel a commencé ses fonctions le 1^{er} septembre dernier. Les tâches administratives et les obligations imposées au niveau des incendies par le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et le Gouvernement du Québec ne cessent d'augmenter et c'est pourquoi les municipalités ont choisi d'embaucher une ressource pour répondre à leurs nouvelles responsabilités.

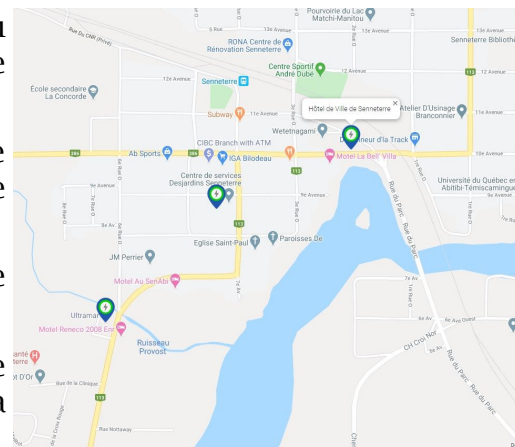


BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE



Nous comptons maintenant quatre bornes de recharge pour véhicule électrique sur le territoire de la Ville de Senneterre :

- Stationnement de l'hôtel de ville au 551, 10^e Avenue, borne de recharge rapide de 240 volts;
- Stationnement de la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi au 740, 9^e Avenue, borne de recharge rapide de 240 volts;
- Ultramar Sélection Plus au 560, 6^e Rue Ouest, borne de recharge rapide de 240 volts;
- Ultramar Sélection Plus au 560, 6^e Rue Ouest, borne de recharge ultrarapide de 400 volts qui sera fonctionnelle au cours du mois de septembre 2020.



CHANGEMENTS DE NOMS DE RUES

La Ville de Senneterre a procédé à la modification de noms de rues :

- La 4^e Rue Est n'existe plus
- La 4^e Rue Est se nomme dorénavant rue Arthur-Fecteau
 - Numéros civiques pairs De 260 à 340
 - Numéros civiques impairs De 111 à 331
- La rue Arthur-Fecteau se nomme dorénavant rue des Sapins
 - Numéros civiques pairs De 10 à 40
 - Numéros civiques impairs De 11 à 31



UNE NOUVELLE PISCINE POUR L'ÉTÉ 2021

Coût total du projet	9 533 435 \$
Contribution financière provenant de différentes sources	5 417 912 \$
Coût net du projet	4 115 523 \$



Ce montant de 4 115 523 \$ est emprunté par le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSSOB) et facturé aux municipalités du pôle (Ville, Paroisse et Belcourt) sous forme de loyer. Ce loyer sera de 254 625 \$ par an sur une période de 25 ans.

Le déficit moyen des quatre dernières années du Centre Aqua-Spec est de 226 485 \$ et est assumé par les municipalités du pôle. De plus, des investissements importants devaient être réalisés au Centre Aqua-Spec pour maintenir le bâtiment en état de fonctionnement. Finalement, la prise en charge de certains coûts d'opération par le CSSOB et les revenus de taxation découlant de la nouvelle construction rendent ce projet financièrement très acceptable pour les municipalités et ses citoyens.

Au net, l'opération de la nouvelle piscine coûtera moins cher que l'opération du Centre Aqua-Spec en plus des avantages d'être un bassin neuf répondant aux normes actuelles, située en milieu urbain, qui rayonnera dans les villes environnantes et qui servira autant au milieu scolaire que civil.

LA BIBLIOTHÈQUE S'EST REFAIT UNE BEAUTÉ!

Grâce à un investissement total de 150 000 \$, la bibliothèque intermunicipale a été rénovée et elle est maintenant ouverte. Un magnifique espace ludique pour accueillir les enfants et de petits plans de travail pour mettre vos portables. Plusieurs nouveautés vous attendent!



Une rotation de livres vient d'avoir lieu. C'est plus de 1 200 nouveaux livres qui se retrouvent dans les tablettes. **Vous ne trouvez pas ce que vous cherchez?** Aucun problème, le service de commande spéciale interbibliothèque est de retour.

Saviez-vous que vous pouviez faire une demande spéciale directement de la maison? Que vous pouvez consulter les périodiques de façon virtuelle? Notre équipe de bénévoles se fera un plaisir de vous renseigner sur tous les services offerts.

BIBLIOTHÈQUE INTERMUNICIPALE	
Heures d'ouverture	
Lundi	18 h 30 à 20 h 30
Mardi	13 h 30 à 17 h
Mercredi	13 h 30 à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Jeudi	13 h 30 à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Vendredi	13 h 30 à 17 h
Samedi	10 h à 13 h
Dimanche	FERMÉ



Un rappel à tous ceux qui ont en leur possession un ou plusieurs livres de la bibliothèque. **Quelle que soit la raison, nous vous demandons de rapporter vos livres. Aucuns frais ne seront chargés.** Vous pouvez utiliser la chute à livre à l'entrée principale du bâtiment.

N'oubliez pas que l'abonnement est gratuit pour l'année 2020. Profitez-en!

RÈGLEMENT PROVINCIAL CONCERNANT L'ENCADREMENT DES CHIENS

À la suite de divers incidents tragiques impliquant des chiens, le Gouvernement du Québec a adopté la *Loi visant à favoriser la protection des personnes pour la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*. Afin de mettre en oeuvre cette loi, le Gouvernement a ensuite adopté le *Règlement d'application* de cette loi, lequel est en vigueur depuis le 3 mars 2020. La Ville de Senneterre est responsable de l'application de ce règlement et elle a mandaté la Société protectrice des animaux Abitibi à cet effet (anciennement Animalerie Benji). Vous devez donc contacter la Société protectrice des animaux Abitibi pour enregistrer votre chien et vous procurer la médaille requise, dont voici les coordonnées :

Société protectrice des animaux Abitibi
Case postale 102
Amos (Québec) J9T 3A5
Téléphone : 819 444-6644
Télécopieur : 819 444-3050
Courriel : dg@spaabitibi.com
Site Internet : www.spaabitibi.com

Résumé du règlement

◇ Signalements

- ⇒ Les médecins vétérinaires doivent signaler certains renseignements à la Ville lorsqu'ils ont des motifs raisonnables de croire qu'un chien constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique suite à une blessure par morsure à une personne ou à un animal domestique.
- ⇒ Les médecins doivent signaler certains renseignements à la Ville lorsqu'un chien a infligé une blessure par morsure à une personne.

◇ Pouvoirs de la Ville

- ⇒ Déclarer un chien potentiellement dangereux s'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique.
- ⇒ Déclarer un chien potentiellement dangereux s'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure.
- ⇒ Exiger l'euthanasie d'un chien qui a mordu ou attaqué une personne et qui a causé sa mort ou lui a infligé une blessure grave.
- ⇒ Faire les inspections nécessaires pour vérifier le respect du règlement.
- ⇒ Saisir un chien dans certaines circonstances.

◇ Normes applicables à tous les chiens

- ⇒ Le propriétaire ou le gardien doit enregistrer son chien en fournissant les renseignements et documents exigés.
- ⇒ Le propriétaire ou le gardien doit payer les frais annuels d'enregistrement de son chien.
- ⇒ Le chien doit porter en tout temps la médaille comportant son numéro d'enregistrement.
- ⇒ Lorsqu'il est dans un endroit public, le chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser et être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètre. Obligation supplémentaire pour les chiens de 20 kilogrammes et plus : porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.



Licou



Harnais

- ⇒ Interdiction pour un chien de se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée expressément.

◇ Normes applicables aux chiens déclarés potentiellement dangereux

- ⇒ Avoir en tout temps un statut vaccinal à jour contre la rage.
- ⇒ Être stérilisé.
- ⇒ Être micropucé.
- ⇒ Ne pas être gardé en présence d'un enfant de dix ans ou moins sauf s'il est sous la supervision constante d'une personne de 18 ans et plus.
- ⇒ Être gardé au moyen d'un dispositif qui l'empêche de sortir des limites d'un terrain privé qui n'est pas clôturé ou dont la clôture ne permet pas de le contenir. De plus, une affiche doit être installée annonçant la présence d'un tel chien.
- ⇒ Porter en tout temps une muselière-panier lorsqu'il se trouve dans un endroit public et être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,25 mètre.

◇ Infractions

- ⇒ Les amendes prévues au règlement varient entre 250 \$ et 20 000 \$, en fonction du contrevenant et de l'infraction.

Pour plus de précisions et pour connaître les exceptions, consulter le règlement en vous rendant sur le site Internet de la Ville de Senneterre à www.ville.senneterre.qc.ca, onglet *La Ville*, section *Règlements municipaux*, sélectionner le filtre *Chiens et chats* et choisir *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens : en vigueur le 3 mars 2020*.



VOTRE BAC BRUN VOUS DONNE RENDEZ-VOUS!

En prévision du début de la collecte des matières compostables en novembre prochain, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRCVO), en collaboration avec les municipalités du territoire, procèdent à la distribution gratuite des bacs bruns à la population.

Voici l'horaire et les modalités pour les municipalités du pôle de Senneterre :

*** BELCOURT ET SENNETERRE-PAROISSE : POINTS DE DISTRIBUTION**

La distribution s'adresse à l'ensemble des propriétaires d'immeubles de 1 à 9 logements. Pour récupérer votre bac, présentez-vous avec une copie de votre compte de taxes comme preuve de résidence selon l'horaire et le lieu indiqué pour votre municipalité. Les propriétaires de logements doivent prévoir récupérer l'ensemble des bacs prévus pour leurs locataires.

Il est aussi possible de mandater une autre personne en fournissant également un formulaire de délégation signé par le ou la propriétaire de l'immeuble. Le formulaire sera disponible au www.mrcvo.qc.ca/formulaire-bac-brun.

Belcourt

Jeudi 1er octobre de 12 h à 20 h
Abri des patineurs
219, rue Communautaire

Senneterre-Paroisse

Mercredi 14 octobre de 12 h à 20 h
Bureau municipal
100, rue du Portage

*** SENNETERRE-VILLE : LIVRAISON À DOMICILE**

Votre bac sera déposé en bordure de rue directement à votre adresse entre le 9 et le 23 octobre.

Dans le cadre de cette distribution vous recevrez :

- Un bac brun de 80 litres
- Un petit bac de cuisine
- Votre nouveau calendrier de la collecte des matières résiduelles 2020-2021
- De la documentation sur l'utilisation du bac brun

Grâce à un partenariat avec Eldorado Gold Québec, le tout est distribué gratuitement.

Des questions? www.mrcvo.qc.ca | MRCVO | Ligne Info-récup : 819 874-VERT



DON AUX ORGANISMES

Lors de la séance du conseil municipal du 17 février 2020, le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte (à droite), est fier de remettre un chèque de 1 500 \$ à M. Kevin Dulong-Lapointe, coordonnateur de Senneterre à pied (à gauche).

PAVILLON DESJARDINS



Le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte, et la présidente du conseil d'administration de la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi, Mme Geneviève Larche, ont procédé à l'inauguration virtuelle du Pavillon Desjardins, situé au bout de la 9e Avenue, en bordure de la rivière Bell.

Nous vous invitons à profiter pleinement de ce nouvel aménagement paisible en bordure de l'eau et à visionner la vidéo à l'adresse suivante : <https://youtu.be/KPN6sXfWpG8>.

PORTE OUVERTE DES SENTIERS AU MONT-BELL

Senneterre à pied en collaboration avec la Ville de Senneterre invitent les citoyens à une porte ouverte, afin de découvrir le nouveau développement de sentiers au Mont-Bell, le samedi 12 septembre 2020 à compter de 13 heures. Le projet a nécessité un investissement de près de 200 000 \$. C'est grâce à l'équipe d'Appalaches Excavation, des professionnels spécialisés dans le domaine d'aménagement de pistes de vélos de montagne, que nous avons pu réaliser ce magnifique projet unique en région. Le secteur du Mont-Bell a régulièrement été nommé comme site prometteur pour le développement touristique de Senneterre. La Ville de Senneterre a donc choisi d'investir temps et argent dans le projet initié par Senneterre à pied. Dorénavant la montagne sera visitée tout au long de l'année.



CLUB DE CURLING

La date d'ouverture du Club de curling est le 2 novembre 2020. Nous invitons la population à s'inscrire sur la page Facebook du Club de curling. Vous y trouverez une multitude d'informations. Bonne saison et merci aux bénévoles du Club!

Dès que le gouvernement aura statué, nous diffuserons l'information sur la page Facebook de la Ville de Senneterre.

OUVERTURE DU CENTRE SPORTIF ANDRÉ-DUBÉ (ARÉNA MUNICIPAL)

Le calendrier des événements 2020-2021 est en ligne sur le site Internet de la Ville de Senneterre. Il est important de savoir qu'en raison de la pandémie plusieurs changements pourraient survenir. Il faut donc rester à l'affût des dates d'événements.

Il y aura bel et bien une saison d'activités à l'aréna. L'ouverture aura lieu le lundi 14 septembre 2020. Avec les exigences de la Santé publique, nous devons adapter nos infrastructures et adapter nos façons de faire en tant qu'utilisateurs. Si tout le monde fait des efforts, nous aurons une belle saison. Nous comptons sur tout un chacun afin d'y parvenir.

SPINNING

Une session de spinning aura lieu à l'automne 2020 et l'hiver 2021. L'activité se déroulera au Centre socio-culturel situé au 121, 1^{re} Rue Est (immeuble abritant aussi la bibliothèque). Un local situé au bas de l'édifice sera aménagé uniquement pour cette activité.

La session sera d'une durée de dix semaines et débutera le 21 septembre 2020. Les inscriptions seront accessibles dès le **jeudi 17 septembre à midi** sur le site d'inscription en ligne du site Internet de la Ville de Senneterre : http://www.ville.senneterre.qc.ca/LOISIRS_SPORTS/INSCRIPTIONENLIGNE.

Horaire spinning		
Lundi	Gilles	19 h 30 à 20 h 30
Mardi	Hélène	17 h à 18 h
	Dominique	18 h 30 à 19 h 30
Jeudi	Hélène	17 h à 18 h
	Dominique	18 h 15 à 19 h 15
	Gilles	19 h 30 à 20 h 30

SESSION D'AUTOMNE À LA PISCINE AU CENTRE AQUA-SPEC

La piscine ouvrira ses portes pour la session automne 2020 qui se déroulera du 28 septembre au 7 décembre 2020.

Les inscriptions débuteront le **jeudi 17 septembre à midi** sur le site d'inscription en ligne du site Internet de la Ville de Senneterre : http://www.ville.senneterre.qc.ca/LOISIRS_SPORTS/INSCRIPTIONENLIGNE.

Les clients qui ont vu leur session écourtée au printemps, en raison de la COVID-19, ont été remboursés ou auront un crédit à leur compte lors d'une nouvelle inscription.



Les mesures mises en place pour respecter les normes de la Santé publique sont les suivantes :

- Les portes seront barrées entre les différents cours; le moniteur viendra ouvrir cinq minutes avant chaque cours;
- Nous demandons aux clients d'arriver avec leur tenue de natation;
- Aucune douche n'est disponible;
- Le vestiaire est déplacé dans le gymnase; les clients doivent attendre le moniteur pour se déplacer vers la piscine;
- Les clients devront quitter dans les dix minutes suivant le cours;
- Le masque est obligatoire à l'intérieur pour les 12 ans et plus. Il pourra être retiré lorsque le client est assis dans le vestiaire pendant la période d'attente pour son cours et lorsqu'il sera sur le bord de la piscine (prévoir un sac de type Ziploc);
- Les enfants des groupes Récré'Eau 1, 2 et 3 devront être accompagnés dans l'eau par un parent.

Ceci étant dit, l'équipe de travail est prête à vous accueillir et vous assure que l'expérience sera agréable malgré les nouvelles contraintes.

ÉVÈNEMENTS

8 septembre :	Séance du conseil, Hôtel de ville de Senneterre
12 septembre :	Journée porte ouverte — Sentier du Mont-Bell, Mont-Bell
14 septembre :	Tournoi de golf bénéfique de l'Îlot d'Or, Club de golf A.R.C.N.
21 septembre :	Séance du conseil, Hôtel de ville de Senneterre
5 octobre :	Séance du conseil, Hôtel de ville de Senneterre
19 octobre :	Séance du conseil, Hôtel de ville de Senneterre
31 octobre :	Halloween, Territoire de la Ville de Senneterre
2 novembre :	Séance du conseil, Hôtel de ville de Senneterre

POMPIERS VOLONTAIRES AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le Service de sécurité incendie est toujours à la recherche de candidats pour occuper des postes de pompiers volontaires.

Vous devez avoir 18 ans, être en bonne condition physique, posséder un permis de conduire valide de classe 4A ou vous engager à l'obtenir dans un délai de six mois après l'embauche, résider à l'intérieur du secteur de Senneterre et suivre la formation de « Pompier 1 ».

Vous avez le désir de relever un défi et vous aimez travailler en équipe dans un domaine intéressant, nous vous invitons à remplir le formulaire d'inscription sur le site Internet de la Ville de Senneterre à www.ville.senneterre.qc.ca, onglet *La Ville*, section *Service de sécurité incendie*.



SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE ET TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

La crise de la COVID-19 a clairement démontré qu'un accès à Internet haute vitesse performant et abordable est un service essentiel. Le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiable. L'absence de connexion Internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle. Également, la sécurité est souvent un enjeu, car la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal de la Ville de Senneterre adoptait en juin 2020 une résolution demandant à Mme Sylvie Bérubé, députée d'Abitibi-Baie-James-Nunavik-Eeyou, de soutenir toutes les initiatives visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destinée à offrir un service d'Internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.

Pour accéder à la version numérique de ce journal, consultez le site Internet de la Ville de Senneterre à l'adresse www.ville.senneterre.qc.ca, onglet « La Ville », section « Greffe et publications » et choisir le filtre « Journal municipal ». Les différents liens Internet inscrits dans les textes y sont accessibles.



info@ville.senneterre.qc.ca

Nos bureaux :

551, 10e Avenue
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
Tél. : 819 737-2296
Télec. : 819 737-4215

www.ville.senneterre.qc.ca



cde@ville.senneterre.qc.ca